

APPEL A PROJETS

Du 31 mars au 31 mai 2022

Edition 2022 – 2023



Créées en 2015 à l'initiative de la Sacem et avec le partenariat des ministères en charge de l'éducation, de la culture, de l'agriculture et du Réseau Canopé, **Les Fabriques à Musique** consistent en un projet de création musicale en milieu scolaire qui se déploie sur tout le territoire. Il permet à des élèves de la maternelle au lycée de rencontrer un auteur compositeur / autrice compositrice, de comprendre son métier et place ainsi les élèves dans la position de créateurs pour aboutir collectivement à une œuvre musicale originale. Chaque Fabrique à Musique permet aux élèves de découvrir l'ensemble du circuit de la création (écriture, composition et interprétation de l'œuvre) et de les rapprocher d'une structure culturelle de leur territoire.

Une attention particulière est portée aux projets menés en territoires ruraux et dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+).

Les Fabriques à Musique se déclinent comme suit :



DÉROULEMENT D'UNE FABRIQUE À MUSIQUE

Chaque Fabrique à Musique comprend trois étapes, englobant tout le circuit de la création :

1. Ateliers de création (écriture et composition)

- *Pour les Fabriques à Chansons, Fabriques Electro, Fabriques Jazz et Musiques improvisées, Fabriques Musique Contemporaine, Fabriques Rap, Fabriques Rock :*

L'auteur compositeur / autrice compositrice intervient en classe sur le temps scolaire, en binôme avec l'enseignant, sur une base minimum de douze heures d'ateliers qui doivent mener à la création d'une œuvre musicale originale du répertoire musical choisi. Les heures d'ateliers comprennent la rencontre de l'artiste avec la classe, la présentation de son univers et parcours artistique, le choix du thème, les consignes d'écriture et de création, l'élaboration de l'œuvre et enfin la préparation de la restitution publique de l'œuvre créée. Selon le projet, les élèves peuvent utiliser la voix parlée et/ou chantée, les percussions corporelles, les instruments acoustiques et numériques disponibles.

- *Pour les Fabriques Musique et Image :*

Le compositeur / la compositrice intervient sur le même modèle que pour les autres Fabriques à Musique sur une base minimum de douze heures d'ateliers en classe pour aboutir à la mise en musique d'un court-métrage ou extrait de film. Il travaille avec les élèves travaillent sur un document vidéo existant – la structure culturelle s'étant au préalable assurée de l'acquisition des droits. Un catalogue de films pourra être proposé par la Sacem dans le cadre de partenariats à venir.

2. Restitution publique

A l'issue des ateliers, l'œuvre musicale originale créée fait l'objet d'une restitution publique organisée dans un lieu professionnel (salles, scènes de festivals, scènes pluridisciplinaires, etc.). Les structures culturelles ne disposant pas d'une scène professionnelle doivent s'associer à une salle partenaire de leur territoire.

Pour les projets menés en zone rurale, il est possible d'organiser la restitution dans toute salle du territoire disposant au minimum d'une régie technique.

La restitution est publique et en accès libre pour les élèves, leurs familles et les équipes éducatives. La restitution peut être intégrée à un mini-concert de l'artiste ou à une manifestation thématique en fonction du projet.

Pour les Fabriques Musique et Image, la forme de restitution est aménageable en fonction du projet (projection du film et de la musique composée, ciné-concert, etc.).

3. Vidéo du projet

Afin de valoriser l'œuvre créée, chaque projet de Fabrique à Musique fait l'objet d'une vidéo rendant compte de la création. Le format de celle-ci est laissé libre : clip vidéo, mini-reportage, art vidéo, etc.

L'aide de la Sacem permet à la structure de réaliser cette vidéo avec du matériel professionnel ou de faire appel à un prestataire professionnel. Un kit complet sera mis à disposition par la Sacem.

N.B. : Les structures labellisées par le Ministère de la Culture dont le cahier des charges fixe des missions d'éducation artistique et culturelle doivent prévoir de renforcer le parcours

autour de leur Fabrique à Musique via des actions complémentaires à celles détaillées ci-dessus qu'elles expliciteront dans leur dossier de candidature (par exemple une ou plusieurs visites de la structure, un parcours de découverte des métiers du spectacle vivant, une invitation des élèves à un temps de la programmation culturelle, un enregistrement studio de l'œuvre créée etc.).

PORTEURS DE PROJET ÉLIGIBLES

Cet appel à projet est destiné aux structures culturelles (salles de concerts, EPIC, EPA, associations, SARL, etc.). Chaque structure ne peut candidater qu'à un projet de Fabrique à Musique par année scolaire.

La structure culturelle s'engage à :

- s'associer à un auteur compositeur / une autrice compositrice qui intervient sur chaque atelier* et lui commander la création d'une œuvre musicale en collaboration avec la classe retenue
- coordonner l'accompagnement artistique et pédagogique de chaque projet en identifiant une personne référente qui sera l'interlocutrice privilégiée des acteurs engagés
- mettre à disposition un lieu pour une restitution dans des conditions professionnelles
- engager et rémunérer les interprètes éventuels du concert de restitution
- réaliser ou faire réaliser la vidéo du projet de façon professionnelle
- s'assurer du respect du droit à l'image avant de publier la vidéo de restitution du projet
- renvoyer le bilan qualitatif et financier à l'issue du projet

* L'auteur compositeur / l'autrice compositrice est associé.e à un seul et unique projet de Fabrique à Musique par édition. Il ou elle justifie de l'exercice de son activité artistique à titre professionnel et d'une expérience de création musicale avec un public d'enfants ou d'adolescents.

A noter que la Sacem porte une attention particulière à la question de la parité et veille à ce titre à un équilibre lors de l'analyse des demandes et l'attribution des aides.

N.B. :

- Les auteurs compositeurs / autrices compositrices peuvent candidater s'ils ont leur propre structure capable d'assurer le suivi du projet. Dans le cas contraire, ils sont invités à se rapprocher d'une structure culturelle de leur territoire.
- Les enseignants ne peuvent pas candidater directement pour leur classe. Ils sont invités à se rapprocher de leurs référents au niveau de l'académie (DAAC ou IEN de la maternelle au lycée ou DRAAF pour les lycées agricoles) pour signaler leur souhait d'être associé à une structure culturelle de leur territoire.

MONTANT DE L'AIDE

La Sacem verse à chaque structure dont le projet a été retenu une aide financière de 3000€ qui entre dans le cadre de son action culturelle, financée par la Copie Privée. Pour en savoir plus sur la [Copie Privée](#).

Il est possible de solliciter des financements complémentaires auprès d'autres partenaires pour étoffer son projet de Fabrique à Musique. Ceux-ci doivent apparaître dans le budget prévisionnel à fournir. En revanche, les projets qui croisent différents financements et

dispositifs d'Education Artistique et Culturelle et inscrivent une Fabrique à Musique dans un cadre global ne sont pas éligibles.

ÉTAPES DE CANDIDATURE

La structure candidate est invitée à :

- S'associer à un auteur compositeur / une autrice compositrice de leur territoire pour mener le projet
- Construire, en collaboration avec l'artiste, la partie artistique et pédagogique du projet
- Présenter son projet de Fabrique à Musique aux référents éducatifs de leur territoire pour choisir de façon concertée l'établissement scolaire et la classe la plus adaptée
 - Pour un projet avec une classe de maternelle, primaire, collège, lycée général, technologique ou professionnel, la structure présente son projet à la DAAC ou à l'inspecteur d'académie concerné.
Téléchargez la liste de contacts [ici](#)
 - Pour un projet avec une classe de lycée agricole, la structure présente son projet à la DRAAF de son territoire.
- Réunir l'ensemble des pièces demandées et soumettre son dossier dans son espace réservé sur le [site Aide aux projets de la Sacem](#) au plus tard le 31 mai 2022 inclus

CALENDRIER

- Sélection des candidatures : juin 2022
- Envoi des notifications d'agrément/refus aux porteurs de projets : fin juin - début juillet 2022
- Etablissement du calendrier et préparation des ateliers en concertation avec l'artiste et l'enseignant : de septembre à décembre 2022
- Ateliers en classe : de janvier à la fin de l'année scolaire 2023
- Restitution publique : avant la fin de l'année scolaire 2023
- Réalisation de la vidéo de restitution et mise en ligne : avant la fin de l'année scolaire 2023
- Envoi du bilan artistique et financier à l'issue du projet : au plus tard septembre 2023

N.B. : Pour l'édition 2022 – 2023 des Fabriques à Musique, les ateliers et la restitution doivent se dérouler sur le second semestre de l'année scolaire. Seuls les projets qui respectent ce calendrier pourront être éligibles.

COMMUNICATION

Les porteurs de projets s'engagent à valoriser le soutien de la Sacem sur l'ensemble des communications relatives à leur Fabrique à Musique en y apposant les logos de la Sacem, de la Copie Privée et des Fabriques à Musique et en ajoutant les hashtags #Sacem et #LesFabriquesAMusique à leurs publications sur les réseaux sociaux. Un mémo

communication reprenant l'ensemble de ces éléments sera envoyé aux porteurs de projets avant le début des ateliers en classe.

CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Seules les candidatures complétées avec les éléments détaillés ci-dessous seront étudiées. Le dossier comprend au total 4 documents. Les modèles de documents sont à télécharger directement dans votre espace réservé du site [Aide aux projets sur sacem.fr](https://aide-aux-projets.sacem.fr) pendant les dates d'ouverture de l'appel à projet, après avoir initié une nouvelle demande d'aide. Pour permettre le bon traitement de vos éléments de candidature, nous vous prions de bien respecter les formats de fichiers demandés.

- Le formulaire de candidature à déposer complété au format excel
- La validation académique du projet à faire remplir par l'autorité académique - pour une classe de la maternelle au lycée : IEN, DAAC ou équivalent ; pour une classe de lycée agricole : DRAAF-) au format .pdf
- Le document de synthèse à déposer au format .pdf comprenant dans l'ordre suivant :
 1. Une présentation de la Fabrique à Musique proposée (2 pages max)
 2. Une présentation de la structure culturelle (1 page max)
 3. Parcours professionnel de l'auteur-compositeur incluant les actions pédagogiques déjà menées (1 page max)
- Le budget prévisionnel de l'opération au format excel

QUESTIONS ET CONTACT

Pour mieux vous guider, une Foire Aux Questions et un tutoriel pour le dépôt de votre dossier sont disponibles ici : <https://aide-aux-projets.sacem.fr/actualites/les-fabriques-a-musique/les-fabriques-a-musique---presentation>

Si vous ne trouvez pas réponse à vos questions, vous pouvez nous contacter par mail à : lesfabriquesamusique@sacem.fr

